



UNION EUROPÉENNE

Conseil permanent de l'OSCE n°1290 Vienne, le 19 novembre 2020

Déclaration de l'Union européenne en réponse aux co-présidents du groupe de Minsk, au représentant personnel de la Présidence en exercice pour le conflit dont relève la conférence de Minsk et au chef du groupe de planification de haut niveau

L'Union européenne souhaite la bienvenue aux co-présidents du groupe de Minsk, Igor Popov, Andrew Schofer et Stéphane Visconti, au représentant personnel de la Présidence en exercice pour le conflit dont relève la conférence de Minsk Andrzej Kasprzyk et au chef du groupe de planification de haut niveau le lieutenant-colonel Sulo Mustafaraj, et les remercie de leurs rapports, particulièrement opportuns après quelque deux mois d'intenses combats meurtriers dans la région du Haut-Karabakh.

Tout en se félicitant de la cessation des hostilités, l'Union européenne réitère que l'arrêt complet des combats doit être durable et ouvrir la voie à la reprise de négociations de substance entre les Parties en vue d'un règlement politique d'ensemble du conflit au Haut-Karabakh. Elle enjoint instamment les Parties à revenir dès que possible à la table des négociations et à s'engager, de bonne foi et sous les auspices des co-présidents et dans le cadre du groupe de Minsk, dans l'identification et la discussion des différents paramètres d'un futur accord global sur la base des principes fondamentaux de la Charte des Nations unies et de l'Acte final d'Helsinki.

A cette occasion, l'Union européenne salue les initiatives que les pays-co-président le groupe de Minsk ont pris très rapidement, de façon coordonnée, à travers la déclaration des chefs d'Etat du 1^{er} octobre et la déclaration des ministres des Affaires étrangères du 5 octobre, et à travers les efforts de médiation directe des co-présidents du groupe de Minsk, en vue de maintenir un contact permanent avec les Parties pour instaurer un

cessez-le-feu humanitaire et alléger les souffrances des populations civiles qui ont payé un lourd tribut durant les combats. Elle remercie tout particulièrement les co-présidents et le représentant personnel de la présidence en exercice de leurs efforts incessants pour y parvenir. L'Union européenne a pris bonne note de l'accord de cessez-le-feu conclu le 10 novembre entre l'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Russie.

Dans l'immédiat, les efforts de la communauté internationale doivent porter en priorité sur les questions humanitaires, dont le traitement revêt un caractère d'urgence à l'approche de l'hiver et dans le contexte de la pandémie de covid-19. L'Union européenne considère à cet égard que l'action des co-présidents du groupe de Minsk, relayée sur le terrain par le représentant personnel de la présidence en exercice, sera essentielle pour traiter ces questions humanitaires en lien avec le HCR et le CICR.

Il est nécessaire de prévoir les moyens adéquats à la poursuite des activités complémentaires des co-présidents du groupe de Minsk et du représentant personnel de la Présidence en exercice.

En conclusion, l'Union européenne réitère son plein soutien aux co-présidents du groupe de Minsk de l'OSCE dans la recherche d'une solution négociée et durable du conflit au Haut-Karabakh. Elle se tient prête à soutenir davantage leurs initiatives ainsi que celles du représentant personnel de la Présidence en exercice et du groupe de planification de haut niveau. Elle reste pour sa part pleinement mobilisée, notamment par le biais de son représentant spécial Toivo Klaar, en faveur des efforts visant à instaurer une paix durable et à favoriser un développement prospère dans la région.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, l'Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.